Projet d'horticulture en faveur des petits exploitants agricoles éthiopiens

2 FAIM « ZÉRO »

1 PAS DE PAUVRETÉ

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Améliorer les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles par le développement compétitif et durable du secteur de l'avocat

Défi

Le secteur agricole est le secteur le plus important de l'économie éthiopienne, principalement constitué de petites exploitations. Ces dernières années, la croissance démographique et l'épuisement des ressources en terre et en eau ont détérioré l'état de ces exploitations, entraînant la pauvreté et la migration vers les villes. Il convient d'aborder tous les aspects de l'agriculture pour trouver des solutions permettant d'améliorer les moyens de subsistance des petits exploitants et de générer des revenus, y compris la qualité des sols et les systèmes d'irrigation, l'amélioration des cultures et des matériels végétaux, les techniques agricoles, la vulgarisation agricole, l'après-récolte et la commercialisation. L'ajout de cultures horticoles, tant de fruits que de légumes, au panier de production des petits exploitants est susceptible d'améliorer considérablement la situation économique de ces derniers et d'éviter les risques liés à la monoculture.

Vers une solution

Le projet d'horticulture en faveur des petits exploitants agricoles est un programme de coopération technique mené conjointement par Israël, les États-Unis et l'Éthiopie. Les partenaires d'exécution sont l'Agence israélienne de coopération internationale au développement (MASHAV), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et le Ministère éthiopien de l'agriculture. Le programme a été principalement mis en œuvre dans cinq *woredas* (divisions administratives d'Éthiopie), à savoir Mecha, Meskan, Boloso Sore, Raya Alamata et Kersa, et a consisté à fournir une assistance technique aux producteurs d'avocats du pays.

Le projet a été conçu en vue de recenser de nouveaux marchés intérieurs et d'exportation pour les avocats et de permettre aux bénéficiaires d'y accéder, ainsi que pour fournir un soutien technique afin d'améliorer la réglementation phytosanitaire applicable aux cultures horticoles éthiopiennes. Le but ultime du projet était de promouvoir la croissance économique dans les zones rurales en renforçant la commercialisation de la production horticole par le développement compétitif et durable du secteur de l'avocat. Le projet visait à accroître les revenus des petits exploitants agricoles en leur permettant d'accéder à de nouveaux marchés grâce au partage du savoir-faire israélien en matière de production horticole de forte valeur, à la création de laboratoires de cultures tissulaires et de pépinières horticoles, à l'intensification de la production et à l'approvisionnement en matériels végétaux de meilleure qualité, au renforcement des capacités des agents de vulgarisation et des petits exploitants agricoles, ainsi qu'à l'amélioration des compétences en matière de production et de commercialisation.

L'initiative a porté sur toutes les étapes de la production, notamment : l'introduction de nouvelles variétés d'avocats de grande qualité, la formation et les services de conseil en matière de qualité, le renforcement des capacités en matière de gestion et de vulgarisation des pépinières et des laboratoires de culture tissulaire, et la création de laboratoires de culture tissulaire, de nouvelles pépinières et de parcelles de démonstration pour la multiplication des plants d'avocats. Le Gouvernement éthiopien s'est chargé de la coordination administrative et a fourni de l'équipement pour les pépinières ; l'USAID, en tant que partenaire, a dirigé le projet, notamment l'allocation du budget, le suivi et l'évaluation ; et le MASHAV a fourni les connaissances, le budget, la formation (en Israël et en Éthiopie) et des services d'experts à long terme depuis la mise en place du projet jusqu'en avril 2020.

Le projet a été mené sous la direction d'un comité de pilotage qui se réunissait deux fois par an (une fois par an vers la fin du projet). Le comité était présidé par le Ministre éthiopien de l'agriculture, le représentant de l'USAID et le représentant du MASHAV à l'Ambassade d'Israël en Éthiopie.

Le projet s'est déroulé en plusieurs phases, ajustées en fonction des décisions du comité directeur.

L'initiative se basait sur la démonstration de technologies agricoles innovantes, la formation et le renforcement des capacités, le transfert de savoir-faire et de compétences de gestion, ainsi que l'application d'une approche de formation des formateurs. Dans ce cadre, les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- l'introduction de nouvelles variétés d'avocats israéliens de grande qualité pour le marché intérieur et l'exportation (fourniture de greffons d'avocats israéliens greffés sur des plants dans les pépinières) ;
- la fourniture de formations et de conseils de qualité, tant en Éthiopie que lors de visites de travail en Israël ;
- le renforcement des capacités en matière de gestion et de vulgarisation des pépinières et des laboratoires de culture tissulaire ;

© MASHAV

- la création de laboratoires de culture tissulaire ;
- la mise en place de nouvelles pépinières et de parcelles de démonstration pour la multiplication des plants d'avocats ;
- l'élaboration de matériel pédagogique professionnel adapté aux conditions locales.

Le projet a également visé à permettre d'obtenir une production suffisante et un approvisionnement adéquat en matériels végétaux, en particulier le matériel de la variété d'avocat Hass qui a été greffée. Afin de pallier la pénurie de matériels végétaux de la variété Hass dans le pays, plus de 280 000 greffons ont été importés d'Israël entre 2017 et 2019, puis greffés dans des pépinières de quatre régions. À partir de 2016, le projet a également permis de fournir aux pépinières plusieurs centaines de milliers de greffons provenant de sources locales.

Au total, plus de 600 000 plants d'avocats greffés ont été livrés aux producteurs bénéficiaires du projet entre 2016 et 2019. La plupart des plants ont été fournis par les pépinières participant au projet.

Lors de la dernière phase du projet, six pépinières d'avocats étaient gérées dans le cadre du projet dans les zones susmentionnées. Dans les zones entourant ces pépinières, les agriculteurs éthiopiens ont planté des plantations commerciales d'avocats achetés aux pépinières du projet.

Le projet a également permis la mise en place de systèmes pilotes d'irrigation au goutte-à-goutte fonctionnant à l'énergie solaire dans quatre régions.

Plus de 2 500 petits exploitants agricoles ont été formés à des pratiques améliorées de gestion des vergers, en particulier à la préparation et à l'application du compost, à la taille des arbres et au travail en hauteur, à la lutte contre les parasites et les mauvaises herbes ainsi qu'au paillage. Les agriculteurs ont également reçu une formation sur la manipulation des fruits après la récolte.

Au total, 413 experts, agents de développement et techniciens de greffe ont été formés depuis mai 2016. Plus précisément, une formation a été dispensée sur le développement de projets d'agriculture commerciale ainsi que sur les techniques de manipulation après récolte.

Dans les cinq *woredas* cibles, **5 000 agriculteurs ont participé à des activités de renforcement des capacités, et 6 308 personnes ont directement bénéficié du projet.**

Les pépinières et les activités de vulgarisation ont été documentées pour répondre aux exigences des Bonnes pratiques agricoles mondiales concernant l'exportation d'avocats. En 2019, environ 16,3 tonnes d'avocats ont été exportées vers l'Europe, et environ 46 agriculteurs de la région d'Amhara et de la région des nations, nationalités et peuples du Sud ont accédé au marché de l'exportation en 2019. Cependant, seulement 13 % environ du plan d'exportation a été concrétisé en 2019 (le plan prévoyait d'exporter 125 tonnes) pour diverses raisons, notamment le manque de maturité des arbres et les dégâts causés par la grêle en août 2019.

Dans l'ensemble, le projet était axé sur le renforcement des capacités, c'est-à-dire sur la fourniture d'une formation sur le terrain et à l'étranger, tant en matière de production que de commercialisation. Des efforts plus importants sont néanmoins nécessaires pour soutenir les réalisations du projet et pour établir une base solide pour l'exportation des avocats du pays.

La durabilité et la reproductibilité de l'initiative se reflètent dans l'approche de « formation des formateurs » de la MASHAV, qui se traduit par un cadre de professionnels locaux qui continuent à former des techniciens locaux en multiplication de plants pour les pépinières et les laboratoires de micromultiplication, transfèrent les connaissances et les matériels végétaux aux agriculteurs et les accompagnent dans l'accès aux marchés locaux et d'exportation. Les formateurs sont chargés des tâches suivantes : le transfert de savoir-faire concernant la production d'arbres fruitiers, la réalisation de visites régulières aux agriculteurs et la fourniture de recommandations d'amélioration, le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations, l'organisation de démonstrations de nouvelles technologies, et la fourniture d'informations sur les prix, les marchés et les intrants.

Au moment de l'achèvement du projet en 2019, plus de 3 000 petits exploitants appliquaient les nouvelles technologies et les techniques améliorées, et voyaient leur productivité augmenter.

Le projet peut être reproduit dans d'autres pays en développement après avoir été adapté aux conditions locales. Les activités peuvent soit s'appuyer sur un projet existant, soit être conçues et mises en œuvre conjointement dans le cadre d'une nouvelle initiative. Chaque partie apporte son savoir-faire et son avantage comparatif au projet.

Dans le cadre de sa coopération, l'Agence israélienne de coopération internationale au développement vise à fournir aux pays en développement les outils dont ils ont besoin pour renforcer durablement leurs capacités. Israël se concentre principalement sur cet aspect dans le cadre de sa coopération triangulaire. Lorsqu'une entité d'exécution coopère avec un État qui se charge du financement et un pays en développement, les parties sont en mesure d'atteindre leurs objectifs de coopération triangulaire.

Contact :
Nom : Mme Shulamit Kurzon van Gelder
Titre : Directrice, Département de la planification, de l'évaluation et des partenariats
Entité : Agence israélienne de coopération internationale au développement (MASHAV)
Courriel : shuli.kurzon@mfa.gov.il

NOM DU PROJET : Projet d'horticulture en faveur des petits exploitants agricoles éthiopiens
PAYS/RÉGIONS : Éthiopie, Israël
SÉLECTIONNÉ PAR : Agence israélienne de coopération internationale au développement (MASHAV)
CIBLE(S) DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : 1.1, 1.2, 1.4, 1.b, 2.1, 2.3, 2.4, 2.a, 2.c, 8.2, 8.3, 8.5
SOUTENU PAR : MASHAV et Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)
ENTITÉS D'EXÉCUTION : Soutenu financièrement par la MASHAV et l'USAID, avec la contribution du Ministère éthiopien de l'agriculture en tant qu'hôte, qui a fourni un soutien en nature tel que des bureaux et du personnel.
STATUT DU PROJET : achevé
PÉRIODE DU PROJET : 2005-2019
LIEN URL DE LA PRATIQUE : http://shpmashavethiopia.com